



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Du lundi 5 janvier au samedi 14 mars 2026

Inscriptions Scolaires 2026 / 2027

PIECES A PRODUIRE : Vous pouvez nous faire parvenir tous vos documents par mail : enfance@coubron.fr ou prendre RDV

- **2 Justificatifs récents du domicile sur Coubron au nom des parents** (quittance EDF/GDF, Téléphone, ou encore à défaut : contrat de location de – de 3 mois, promesse de vente, attestation vitale CPAM, etc.....)
- **Le livret de famille**
En cas de divorce ou de séparation, produire en plus :
 - le Jugement de divorce du Tribunal
 - le Jugement de Séparation du J.A.F, ou tout autre document de l'avocat...
- **Carnet de Santé** (pages de vaccination)
- **Le N° d'allocataire de la C.A.F** (présenter la carte ou courrier avec ce numéro)

S'il s'agit, par contre d'un enfant :

- ayant déjà été scolarisé - fournir un certificat de radiation,
- étant encore scolarisé - fournir un certificat de scolarité.

Un récépissé de "PRÉ-INSCRIPTION" sera alors remis à la famille
(Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte)

Au cours de la 1^{ère} quinzaine de JUIN 2026
les familles recevront un avis d'affectation indiquant
l'école à laquelle l'enfant sera inscrit.

Les parents devront ensuite convenir d'un rendez-vous
avec le(la) Directeur(trice) afin de prendre connaissance
des modalités de la rentrée.



HEURES d'OUVERTURE du service :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Les Samedis
10 et 24 Janvier
14 et 28 février
14 mars
de 9h30 à 12h

République Française, Liberté Egalité Fraternité

HÔTEL DE VILLE – 133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Téléphone : 01 43 88 51 45 – Télécopie : 01 43 88 63 85 – Site : www.coubron.fr – courriel : mairie@coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire